

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Ventôse.

(Ère vulgaire)

Vendredi 6 Mars 1795.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORENIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matières qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

I T A L I E.

De Gènes, le 8 février.

L'armée française de Nice vient de recevoir un renfort de 21 bataillons. Les alliés ont garni leurs postes de beaucoup de monde; ils ont 12 mille hommes à Ceva & aux environs, près de 8 mille à Mondovi, & 1200 Croates, avec un corps de Piémontois, à Cortémilia. On dit que le général Devins va prendre le commandement général dans ces contrées, & qu'il ouvrira la campagne à la tête d'une armée de 23 mille hommes.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 février.

Les nouveaux détails de l'invasion de la Hollande, en confirmant cette grande nouvelle, n'ont pas changé l'esprit public de ce pays: l'embargo est encore sur les vaisseaux bataves; on se prépare en même tems à porter des secours aux colonies hollandaises: une des causes qui ont contribué à maintenir le crédit public, c'est l'envoi ici d'une grande partie des fonds dont pouvoit disposer le commerce d'Amsterdam; cette circonstance a dû nécessairement diminuer l'effet de la consternation, qui auroit pu contribuer à faire baisser les fonds publics. La facilité avec laquelle le parlement a voté l'emprunt impérial, est une preuve de cette vérité. Lorsque cet emprunt fut soumis à la discussion,

d'après une lettre du roi, M. Pitt s'attacha à en démontrer la nécessité & les avantages.

Le ministre appuya son opinion de considérations générales.

« Déjà vous avez avoué, dit-il, à une grande majorité, qu'il étoit impossible, dans les circonstances où nous nous trouvons, de fixer des bases de paix solides & permanentes: vous avez donc avoué en même tems, qu'il étoit nécessaire d'adopter des mesures vigoureuses, soit pour harasser l'ennemi, soit pour faciliter dans la suite les moyens d'une paix honorable. Ces mesures sont d'abord conformes à la saine politique, en ce qu'elles tendent à garantir la tranquillité de l'Europe, & à consolider la paix intérieure de l'Angleterre; car vous le savez, nous avons à combattre un ennemi qui a toujours été puissant, tant par ses troupes que par ses ressources, qui, par l'effet des réquisitions & d'autres moyens pareils, est parvenu à rendre ces ressources encore plus formidables; en second lieu, il est du devoir du parlement britannique, lorsqu'il se trouve dans la nécessité de soutenir la guerre contre une nation pareille, de profiter de ses alliances continentales pour diviser les forces de l'ennemi, & empêcher qu'il ne les déploie toutes entières sur un seul point, & dans les vues de s'emparer de cet élément dont nous nous faisons un bonheur & une gloire d'être les dominateurs. Le motif est d'autant plus puissant aujourd'hui, que l'ennemi fait les plus grands efforts pour augmenter ses forces navales ».

Après avoir ainsi envisagé la question, M. Pitt examina les moyens de résistance que peut avoir l'Angleterre; ces moyens consistent dans les ressources financières, dans la puissance navale, & dans les ressources continentales. Parmi ses alliances, l'empereur, selon M. Pitt, tient un rang distingué, et l'Angleterre doit employer tous les moyens de le conserver dans la coalition; il examina tour-à-tour la moralité de l'empereur, ses dispositions et ses intérêts; il en conclut que l'emprunt de six millions porte

avec lui la garantie la plus assurée. L'orateur passe ensuite à l'état de la France; car c'est-là le champ de bataille des ennemis & des partisans de la république française.

« Qu'on se rappelle, dit le ministre, les paroles de Tallien à la convention nationale: tout concourt à démontrer la détresse de ce malheureux pays. Jettons seulement un coup d'œil impartial sur l'état de ses finances, & nous verrons, même d'après les rapports des meneurs les plus marquans de la convention, que ses finances sont dans un état désespéré, ce qui provient & de l'immense circulation des assignats, & de l'impossibilité de trouver les moyens de les retirer. Cette circonstance seule a déjà frappé de terreur les plus hardis de la convention. Aussi le plan de nos ennemis est-il en ce moment de faire des paix séparées, afin de diminuer une partie de leurs dépenses actuelles, pour tenir tête au reste de la coalition. Mais tout en supposant que ce plan leur réussisse, qu'ils parviennent à détacher quelques états, nous devons aussi considérer que cela ne change nullement le grand point d'action. Je veux même aller plus loin; je veux que la Prusse ne prenne plus à la guerre le même intérêt qu'elle y a mis jusqu'ici, qu'elle se refuse à employer autant d'hommes, faut-il pour cela que nous nous relâchions, et que nous ne fassions plus d'efforts? Au contraire, il faudroit redoubler d'énergie; et comment espérer autrement une paix solide & honorable? Il est donc de l'intérêt de ce pays de fournir à l'empereur les moyens d'entrer en campagne avec des forces considérables, & de ne pas permettre que l'ennemi dicte des conditions de paix incompatibles avec la sécurité & le bonheur de l'Europe. »

M. Fox et Sheridan ont combattu l'opinion de M. Pitt avec leur éloquence accoutumée; mais leurs raisonnemens n'ont pu faire changer l'esprit de la majorité ministérielle, qui a voté pour l'emprunt proposé, & qui paroît décidée à voter tout ce que le ministère proposera.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 24 février.

Le comité révolutionnaire tenant ses séances à Amsterdam, à ses concitoyens.

Le comité révolutionnaire d'Amsterdam, qui n'a cessé de remplir les mêmes fonctions, depuis l'heureuse révolution, qui s'y est opérée; s'est cru obligé de ne point les discontinuer jusqu'à ce que cette révolution fut entièrement achevée. Mais le peu de membres qui composent ce comité, ne pouvant suffire au grand nombre d'affaires qui surviennent, il s'est adressé aux différens comités qui se sont établis dans d'autres villes, & leur a proposé de réunir leurs travaux & de former, par des députés, un seul & unique comité de révolution.

Ce comité, actuellement assemblé, sentant la nécessité de mettre avec toute la diligence possible la dernière main à la révolution, commencée dans toutes les villes, bourgs & hameaux, & sachant par expérience que le peuple, sur-tout celui de la campagne, regarde ce qui est fait, comme bien suffisant, quoiqu'on puisse tout au plus l'envisager comme la première pierre posée à un grand édifice; exhorte par les présentes tous les habitans de cette république à se prémunir avec soin contre toutes ces fausses insinuations, & à veiller avec attention au progrès de la révolution, à l'effet d'empêcher qu'en ce moment & dans la suite, on ne souffre sur le

territoire actuellement libre, pas même l'apparence de l'aristocratie.

Il vous invite également, vous concitoyens & habitans des endroits qui gémissent encore sous le joug des régens ou de leurs suppôts, qu'on y a établis ou de force ou d'autorité, ou par persuasion, à déclarer à vos injustes oppresseurs, que conformément aux droits de l'homme, vous êtes libres & indépendans, qu'en conséquence vous les démettez de leurs charges, & que vous allez dès ce moment les remplacer provisoirement par d'autres, dignes de votre confiance.

Il exhorte tous les citoyens & les vrais amis de la patrie à s'armer au plutôt, à se choisir provisoirement des officiers auxquels ils puissent se confier, & à se préparer à défendre leur vie & leurs propriétés contre tout ennemi étranger, ou contre tout ami sacrilège qui ne chercheroit qu'à les dépouiller.

Le premier devoir de chaque citoyen libre est de s'armer pour l'intérêt commun.

Ne vous en laissez pas imposer par de belles paroles, par de fausses promesses, encore moins par la force. Ecrasez de votre foudre le tyran qui voudroit s'opposer à vos efforts.

Soyez généreux envers ceux d'entre vous qui, faute de connoissances, pourroient se laisser séduire.

La générosité & l'oubli des offenses reçues sont les marques distinctives d'un peuple digne de la liberté.

Le comité déclare aussi qu'il ne veut s'immiscer en aucune manière, dans le gouvernement de la ville ou de l'état; opérer la révolution par-tout où le bien public le demande, est pour tout citoyen le devoir le plus sacré & le plus noble.

Les fonctions du comité se borneront uniquement à aider de ses conseils tous ceux qui veulent être libres; c'est pourquoi il les invite à s'adresser à lui à cet effet.

Amis & défenseurs de la vraie liberté! nous vous tendons la main de fraternité & nous vous offrons notre secours, toutes les fois que vous le desirerez; nous vous déclarons aussi que nous ne nous reposerons point tant qu'il se trouvera dans notre pays libre la moindre trace d'oppression & de tyrannie, ou de tyrans & d'opresseurs; que la mort & l'extermination les frappent & avec eux tous les esclaves volontaires.

Salut & fraternité.

Par ordre du comité.

Etoit signé VAN DER AA.

F R A N C E.

ARMÉE DES PYRÉNÉES-OCCIDENTALES.

De Bayonne le 14 pluviôse.

Voici la position de notre armée des Pyrénées-Occidentales, que la neige, depuis quelque temps, empêche d'avancer. Elle forme une ligne oblique dont la droite, appuyée à la mer, se prolonge jusqu'à Aspeytia, vallée où l'on admire l'église de St-Ignace-de-Leyola. Le centre s'étend dans les vallées de Lerin & de Bastan; & l'aile gauche, rentrant sur le territoire de la république, est appuyée à la place de Nive-Franche. Nous occupons 20 lieues dans le pays ennemi, & nous en tirons les denrées de première nécessité, comme grains, vins, fourrages.

Notre armée, composée de 76 bataillons, est sous les ordres du général en chef Moncey. Nous avons achevé de

faire sauter les fortifications de Fontarabie, qui, trop voisins de nos frontières, nous donnoient de l'ombrage, & nous travaillons à augmenter & perfectionner celles de St-Sébastien.

Les deux ports importants du Passage & de Gaetaria nous assurent la possession de tout le golfe de Gascogne; & les corsaires nombreux, qui en sortent tous les jours, interrompent entièrement le commerce ennemi & nous amènent sans cesse des prises.

De Paris, le 16 ventôse.

Il a été nommé une commission de seize membres pris dans chaque comité, & chargée de réviser les formes du gouvernement actuel dans toutes les parties administratives, qui peuvent être améliorées: mais Fréron ayant proposé de décréter, comme principe, que le gouvernement actuel ne pourra être remplacé que par un gouvernement définitif, dont la base sera la constitution; & cette proposition ayant été envoyée à la commission, elle s'est trouvée pour ainsi dire, dans le cas d'abandonner la révision du gouvernement actuel jusqu'à ce qu'il soit décidé s'il est en concordance dans sa forme provisoire avec la constitution qui est définitive. En conséquence, la commission a soumis son incertitude à la décision de la convention, laquelle a décrété qu'elle continueroit ses opérations sur l'examen du gouvernement.

Cette décision est plus importante qu'on ne pense; elle annonce que la convention veut travailler efficacement à consolider le bonheur public & à terminer la révolution, en établissant la correspondance la plus parfaite possible entre la constitution fixe & décrétée, & l'action qui assurera l'exécution des loix de cette constitution; action qui constitue précisément le gouvernement. Il y a lieu de penser que l'expérience du gouvernement actuel aura éclairé sur les avantages & les inconvéniens de quelques articles constitutifs de notre nouveau code, & il ne peut résulter de cette expérience qu'une plus grande perfection dans les loix positives, dont il est bien tems que la puissance absorbe & détruise les caprices & les erreurs des différentes tyrannies qui ont mis la république & la liberté en péril jusqu'ici.

Reflexions sur les pieces imprimées à la suite du rapport de Courtois.

C'est un recueil précieux que celui des papiers trouvés chez Robespierre. Il étoit utile de connoître les projets de ce factieux, ses moyens & ses complices; mais un autre genre d'intérêt encore est attaché à cette lecture.

On aime à se voir introduit dans le cabinet désert d'un tyran; on jouit en considérant ces travaux interrompus, ces entreprises pour jamais abandonnées, ces instrumens de mort mis enfin au repos, & des essais restés informes, les ébauches monstrueuses de cet atelier de calamités. Nous gémissions sous un puissant système de tyrannie; il est dissout; cette épouvantable machine est démontée, & nous en touchons les pieces.

Mais à ce premier mouvement de satisfaction succèdent bientôt l'étonnement & la honte; on s'indigne de ne pouvoir rapporter de si grands désastres qu'à d'aussi viles causes, & l'on se sent bien humilié du mépris que l'on doit à ses oppresseurs.

Vous voyez dans ce recueil quelle espece d'hommes secondoit la tyrannie de Robespierre, & quelles qualités

ce service exige: vous découvrez une dépravation dont l'idée même n'existe point dans les tems ordinaires; & si l'on en perd de vue un instant les exemples, on en contestera la possibilité. Chez les uns, c'est un endurcissement brutal, une sécurité dans le crime, qui constate bien que la conscience peut s'éteindre dans le cœur humain, & qui doit déromper ceux qui se reposent sur elle du soin de leur vengeance; chez d'autres, vous observez les méprises de la conscience, plus surprenantes encore que son silence. Vous voyez, par exemple, à la commission d'Orange, un *Romun Fonrosa* qui a quelques principes, sans qu'on puisse démêler sur quelle base ils reposent: cet homme distingue entre assassinat & assassinat, & il ne se les permet pas tous; placé parmi des hommes sanguinaires, il les suit quelquefois & quelquefois il s'écarte d'eux; sa conduite leur sembloit inexplicable.

Fauveti, l'un d'entre eux, s'en plaignit à Payan; c'est, lui dit-il, un formaliste enragé. — il lui faut des preuves. (Pag. 395). Payan sentit la nécessité de raffermir cette ame timorée; il écrivit à Fonrosa, & nous avons sa lettre. (Pag. 396).

C'est le casuiste Sanchez en bonnet rouge. Cet horrible directeur fait une distinction jésuitique entre l'humanité générale & l'humanité individuelle, qu'il appelle un crime. Il prend tous les tons avec son Néophyte; il l'effraye; il s'efforce de lui donner des remords sur le sang qu'il négligera de verser; il le conjure au nom de la patrie, au nom de l'amitié, d'être impitoyable; il lui commande d'oublier que la nature le fit humain et sensible.

Fonrosa lui répond & confesse ses scrupules. Il a remarqué que les charges présentées par les témoins étoient souvent dictées par des animosités particulières; cependant il ne s'arrête point à cette considération, quand il est question de nobles, de prêtres, de riches, d'hommes d'affaires ou d'hommes instruits; mais quand l'accusé n'est d'aucune de ces classes, Fonrosa examine si ses intentions n'ont pas été innocentes, & il ose dire que lorsque dans son ame il a acquis cette conviction, il vote de moindres peines.

Fonrosa est une variété assez rare dans l'espece de ces tigres. Presque tous les autres sont plus parfaitement cruels. Viot, Benêt, Darthé, &c. savourent le meurtre. Achard compte les têtes qu'il fait tomber à Lyon & croit que ses amis doivent envier ses délices (pag. 306). Parmi ses complices, est un Pilot, qui s'est plaint d'être malade; mais le sang qui coule devant lui le rafraichit & le guérit (pag. 296). Je recueillerois bien des traits de ce genre, si ma plume n'étoit déjà fatiguée de transcrire de si dégoûtantes atrocités.

On observe du moins avec consolation que ses tyrans ne trouverent pas la France assez fertile en être malfaisans. Maignet se plaint de la disette des sujets (pag. 370). Dans la Drome, dit Payan, les bons sujets manquent comme à-peu près par-tout (pag. 373). Ces bons sujets qu'on demandoit à Payan étoient destinés à former la chambre ardente d'Orange. Il falloit à Maignet sept coopérateurs dignes de lui; il ne trouve pas à s'assortir dans trois départemens (pag. 371). La commission d'Orange n'eut que cinq juges, & pour la composer, il fallut employer des bras, fatigués encore des massacres de Lyon.

Ces sujets dont on déplore la disette, rares en effet par leur barbarie, ne l'étoient assurément pas par leurs talens. Si quelque chose est prouvé dans ce recueil, c'est qu'aucun mérite ne fut nécessaire pour nous opprimer, & que celu

dont le cœur ne répugnoit pas à cette mission, eut toujours la faculté de la remplir.

On voit un échappé de collège parcourir & épouvanter plusieurs départemens (pag. 333—364) ; il a interrompu ses thèmes pour composer des loix ; il n'est pas encore un homme, & peut déjà être un tyran. Vous le suivez au Nord, au Sud ; par-surtout il prétend soumettre les actions, diriger les pensées ; & ce n'est pas une prétention vaine, car par-tout il rencontre l'excès de la pusillanimité venant absoudre l'excès de la présomption. Lisez les lettres de Gatteau, d'Achard, &c. &c. votre étonnement se partagera entre la féroce de ces hommes & leur stupidité. « Je voudrois, dit Robespierre à l'une de ces bêtes qu'il lâchoit sur les départemens, je voudrois que chacun de vous pût former seul un tribunal et empoigner une ville ; » (pag. 273). Ce vœu fut souvent rempli. Les villes, les contrées se sont laissées empoigner par la main la plus grossière ; dès qu'elle a voulu les saisir. J'ai parlé de Pilot, l'un de ceux qui tenoient Lyon ; lisez de son style. « O tems ! O tems ! combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de ton gouvernement ; sur-tout quand le comité de salut public, dont les membres qui le composent offriront bientôt à l'Univers entier cette force de caractère qui découle de cette vertu sans mélange & de la probité la plus sévère, que n'ont jamais offert les siècles le plus mémorables à un gouvernement démocratique : embrasse bien pour moi tes amis, &c. » (pag. 293.) — Voilà cependant quels hommes désoloient la France. Voilà ce qu'il faut de talent pour opprimer les humains.

Nous dépendions de leurs volontés & même des hasards qui dirigeoient leurs pas. Couthon est à Lyon. Le froid commence à s'y faire sentir & augmente, dit-il, ses douleurs. « J'aurois envie, écrit-il à Saint-Just, d'aller respirer un peu l'air du Midi ; peut-être rendrai-je quelques services à Toulon ; mais je desire que ce soit un arrêté du comité qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, & ou Penfer s'en mêlera, ou le système de vive force aura lieu à Toulon, comme il a eu lieu à Lyon. — Toulon brûlé, je reviens auprès de vous, &c. » (pag. 226). L'une de nos villes fut près d'être sacrifiée à la cure d'un rhumatisme de Couthon.

Parmi les monstres qui figurent dans ce recueil, les uns ne vivent plus, d'autres respirent encore, plusieurs même sont libres. Ce souvenir attriste ; on n'est plus accoutumé à l'idée de partager l'existence avec eux ; on ne connoit point d'intervalle sur la terre qui puisse les éloigner assez ; & l'on voudroit souvent embrasser à leur égard l'illusion que le Dante s'étoit faite sur des ennemis moins cruels ; il se persuada qu'en les voyant agir, il ne voyoit plus que des fantômes ; il écrivit qu'ils étoient déjà dans l'enfer, & qu'il les y avoit rencontrés.

F. P.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BOURDON (de l'Oise).

Séances du 15 ventôse.

Un membre, au nom du comité d'instruction publique,

fait un rapport sur la formation d'un cabinet d'anatomie & de pièces artificielles, relatives au système des vaisseaux lymphatiques & au système nerveux.

Un autre membre demande la question préalable sur le projet de décret présenté, & qu'il soit décrété que le travail dont il s'agit sera donné au concours, dont le comité d'instruction publique sera chargé de présenter le mode.

L'assemblée, sur sa proposition, décrète :

1°. Qu'il n'y a lieu à délibérer sur le projet de décret présenté ;

2°. Que le travail dont il s'agit sera donné au concours & renvoyé au comité d'instruction, pour en présenter le mode.

Mionnel demande que la forme du concours soit adoptée en principe pour toutes les places qui concernent les arts, les sciences & les talents. — Décrété.

Engorrand, au nom des comités de législation, de commerce & des finances, demande que l'assemblée déclare si elle a entendu révoquer ou modifier par un décret du . . . non recueilli, mais rendu sur la motion d'un de ses membres, & qui prescrit indéfiniment la chaleur des enchères dans l'aliénation des domaines nationaux, les dispositions du décret du 17 frimaire dernier, concernant les établissemens de commerce ou de manufactures, dans lesquels étoient intéressés des individus dont les biens ont été confisqués au profit de la république, & celles de divers autres décrets portant cession d'immeubles nationaux, par experts, pour cause d'utilité publique. — La convention renvoie cette proposition à l'examen des trois comités de législation, de finances & de commerce.

St-Martin, au nom du comité des secours, soumet à la convention un nouvel état des liquidations & des pensions dues, en vertu des décrets, aux veuves & enfans des défenseurs de la patrie.

Sur sa proposition, l'assemblée décrète :

Art. 1^{er}. Les veuves des citoyens morts en défendant la patrie ou faisant un service requis & commandé au nom de la république, dénommées en l'état annexé au présent décret, recevront, à titre de pension alimentaire, la somme de 133 mille 635 liv. 13 s. 7 d., conformément aux dispositions de la loi du 13 prairial dernier, laquelle somme sera répartie entre elles, d'après les proportions indiquées au même état.

2°. Les pensions accordées auxdites veuves, leur seront payées aux termes de l'article 1^{er}, du titre 2, de la loi du 13 prairial, par les commissaires distributeurs de leurs communes ou sections respectives, à partir de la date de la mort de leurs maris, sauf à inspecter sur le montant desdites pensions, les sommes susceptibles de retenue qu'elles auront pu recevoir à compte.

L'état annexé au présent décret ne sera pas imprimé.

Plusieurs sections viennent exprimer à la convention les sentimens qui animent aujourd'hui tous les français et dénoncer leurs anciens comités révolutionnaires.

L'assemblée procède à l'appel nominal pour nommer trois nouveaux membres du comité de salut public : les membres, qui sortent de ce comité sont les citoyens Cambacérés, Carnot, Pelet, ceux qui les remplacent sont les citoyens Syeys, Laporte & Rewbell.